

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression: 17.02.2016

Révision : 02.12.2015

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Imprégnation pour pierres S-mat**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas de données disponibles actuellement.

Utilisation de la substance/préparation : Imprégnation pour pierres

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Scheck GmbH & Co. KG
Dornstädter Weg 21
DE-89081 Ulm
Tél. 0041 731 14 01 08 0
info@scheck-ulm.de
www.scheck-ulm.de

Distributeur: Flühler Reinigungsprodukte AG
Mühlestrasse 4
CH-8344 Bäretswil
Tél. 044 939 91 91
info@fluehler.ch
www.fluehler.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+41 44 251 51 51 (Tox Center)

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS/CLP)

Le produit est selon le règlement CLP non-classifié.

**GHS02****Flamme**

Flam.Liq.3

H226 Liquide et vapeur inflammable

**GHS08****Nocif pour la santé**

STOT RE 2

H373 Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Asp. Tox. 1

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

**GHS02+GHS08****Mention****Danger****Composants déterminants pour l'étiquetage:**

Isoparaffine

Naphta (pétrole), hydrodésulfuré lourd

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression: 17.02.2016

Révision : 02.12.2015

Mentions de danger

H226	Liquide et vapeur inflammable.
H373	Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Mentions de sécurité

P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans les prescriptions locales/régionales/nationales/internationales.






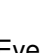


2.3 Autres dangers

Résultats de la classification PBT et vPvB : ne pas applicables

3. Composition/informations sur les composants

3.1 Caractérisation chimique : Mélange

Désignation : Mélange des substances suivantes additionné de matières inoffensives

Composants dangereux :		
CAS : 64742-47-8 EINECS : 265-149-8	Isoparaffine  Flam.Liq. 3, H226;  Asp.Tox.1, H304	50-100%
CAS : 64742-82-1 EINECS: 265-185-4	Naphta (pétrole), hydrodésulfuré , lourd  Flam.Liq.3, H226;  STOT RE 1, H372; Asp. Tox. 1, H304	5-15%
CAS : 2943-75-1 EINECS : 220-941-2	Triethoxyoctylsilan  Skin Irrit.2, H315 ;  Eye Irrit.2, H319	<5%
CAS : 123-86-4 EINECS : 204-658-1	n-Butylacetat  Flam.Liq.3, H226 ;  STOT SE 3, H336	<5%

Informations supplémentaire :

Le texte des remarques de danger mentionnées figure au chapitre 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- **Indications générales :** Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.
- **Inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Contact avec la peau :** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Contact avec les yeux :** Rincer à l'eau les yeux avec les paupières ouvertes pendant plusieurs minutes.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, article 31**

Date d'impression: 17.02.2016

Révision : 02.12.2015

- **Ingestion** : Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : CO₂, poudre d'extinction ou de l'eau pulvérisée.
Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) à notre connaissance.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spéciaux pour la protection des intervenants :**

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pas nécessaire

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit au moyen de liant pour liquides (sable, kieselgur, absorbant acide, absorbant universel, sciure). Éliminer le matériel contaminé comme déchet selon chapitre 13. Veiller à une ventilation suffisante.

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.
Informations sur la manipulation et stockage voir chapitre 7
Informations sur l'équipement de protection personnel voir chapitre 8
Informations sur l'évacuation voir chapitre 13

7. Manipulation et stockage

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression: 17.02.2016

Révision : 02.12.2015

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une ventilation suffisante/aspiration au poste de travail. Eviter la formation d'aérosol.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : aucune prescription particulière

Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage : néant

Classe de stockage : 3

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants exigeant un contrôle des valeurs limites en relation avec le poste de travail:
111-90-0 2-(2Ethoxyethoxy)-ethanol (<5%) Valeur à long terme : 35mg/m ³ , 6 ml/m ³ 2(l) ; AGS, Y, 11

Remarques supplémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle:

Mesures générales de protection et d'hygiène: Observer les précautions courantes concernant le maniement de produits chimiques

Protection respiratoire: Pas nécessaire

Protection des mains: Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. A cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange. La sélection définitive du matériau entrant dans le gant doit tenir compte des vitesses de pénétration, des taux de perméation et de la dégradation.

Matériau des gants: Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. La résistance du matériau utilisé pour les gants n'est pas prévisible, il convient donc de faire un test avant leur utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants : Le délai de pénétration précis des matériaux du gant doit être demandé au fabricant et doit être respecté.

Protection des yeux : Lors du transvasement des lunettes de protection sont recommandées.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression: 17.02.2016

Révision : 02.12.2015

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Apparence:

Forme:	liquid
Couleur:	blanchâtre
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	pas déterminé

Valeur pH à 20°C: 8.5

Changement d'état

Point/Plage de fusion :	pas déterminé
Point/Plage d'ébullition :	pas déterminé

Point d'éclair : ne favorise pas la combustion

Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

Température d'inflammation :

Température de décomposition : pas déterminé

Auto-inflammabilité : Le produit n'est pas auto-inflammable.

Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosible.

Limite d'explosion

Inférieure :	pas déterminé
Supérieure :	pas déterminé

Pression de vapeur à 20°C : 23 hPa

Densité :	pas déterminé
Densité relative :	pas déterminé
Densité de vapeur :	pas déterminé
Vitesse d'évaporation :	pas déterminé

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : complètement miscible

Coefficient de partage n-octanol/eau : pas déterminé.

Viscosité :

Dynamique :	pas déterminé
Cinématique :	pas déterminé

Teneur en solvant :

Solvants organiques :	1.7 %
Eau	85.5 %

9.2 Autres indications : Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponibles.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Pas d'information disponible.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression: 17.02.2016

Révision : 02.12.2015

10.2 Stabilité chimique : Décomposition thermique/ conditions à éviter :	Pas de décomposition en utilisation conforme.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses :	Pas de réactions dangereuses connues.
10.4 Conditions à éviter :	Pas d'information disponible.
10.5 Matières incompatibles :	Pas d'information disponible.
10.6 Produits de décomposition dangereux :	Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification : 78-51-3 Acide phosphorique tris(butoxyethyl)-ester
--

Orale : LD50 3000 mg/kg (rat)

Effet primaire d'irritation :	
de la peau	Pas d'effet d'irritation
des yeux	Pas d'effet d'irritation
Sensibilisation	Pas d'effet de sensibilisation connu.

Indications toxicologiques supplémentaires :

La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de la "Directive générale CEE de classification de préparation. Selon nos expériences et les informations en notre possession, le produit n'exerce aucune influence néfaste sur la santé s'il est manipulé et appliqué comme il se doit et en fonction des domaines d'applications spécifiques.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:	Pas d'information disponible
----------------------------	------------------------------

12.2 Persistance et dégradabilité

Les agents tensioactifs contenus dans le produit ont une dégradabilité primaire moyenne d'au moins 90% conformément aux exigences des directives sur les détergents CE.

12.3 Potentiel de bioaccumulation	Pas d'information disponible
--	------------------------------

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression: 17.02.2016

Révision : 02.12.2015

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'information disponible

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (auto-classification): légèrement polluant. Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation : De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Code de déchet : 20 01 30

Liste européenne de déchets : 08 02 99 Déchets non spécifiés

Emballages contaminés :

Recommandation : Éliminer selon les dispositions officielles.

Produit nettoyant recommandé : Eau, addition éventuelle de produits nettoyants.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro UN
ADR, ADN, IATA néant

14.2 Désignation correcte
ADR, ADN, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
ADR, ADN, IATA
Classe néant

14.4 Groupe d'emballage
ADR, IATA néant

14.5 Risques environnementaux
Marine polluant: oui

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression: 17.02.2016

Révision : 02.12.2015

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : non applicable

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescription nationale:

en Allemagne, selon l'ordonnance concernant la sécurité d'exploitation.

Directives techniques air :

Classe NK – Part en % <5

Catégorie de pollution des eaux:

1 (auto-classification): légèrement polluant

15.2 Evaluation de la sécurité chimique pas effectué

16. Autres indications

Les renseignements de cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné. Elles ne représentent toutefois aucune garantie de propriété du produit et ne justifient aucune relation juridique contractuelle.

Phrases importantes

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Abréviations et acronymes

ADR:	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IATA:	International Air Transport Association
GHS:	Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS:	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS:	European List of Notified Chemical Substances
CAS:	Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
GefStoffV:	Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)
LC50:	Lethal concentration, 50 percent
LD50:	Lethal dose, 50 percent
Acute Tox. 4:	Acute toxicity, Hazard Category 4
Skin Irrit. 2:	Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
Eye Dam. 1:	Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1
Eye Irrit. 2:	Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
STOT SE 3 :	Specific target organ toxicity – single exposure, Hazard Category 3